

Discours de Madame la ministre Verlinden

Ce conseil a été délibérément constitué d'individus, d'institutions et d'organisations relevant du secteur public, du secteur privé et du monde universitaire.

L'accent est mis principalement sur la fourniture d'avis concernant le rôle actuel et futur du secteur de la sécurité privée.

Le but n'est cependant pas de discuter uniquement, point par point, d'éléments issus de la loi sur la sécurité privée ou d'arrêtés d'exécution spécifiques - il existe pour cela d'autres plateformes de concertation.

Ce conseil offre cependant la possibilité de discuter, dans une perspective plus large, de questions qui, dans une approche de sécurité intégrale, concernent ce secteur de la sécurité privée et, en outre, toutes les professions de sécurité et organisations dont l'objectif est de garantir une société sûre.

Le secteur de la sécurité privée joue un rôle dans le maintien de la sécurité de la société. Dans ce contexte, je tiens à souligner le rôle que le secteur du gardiennage assume en ces temps de crise sanitaire.

En effet, outre les services d'ordre public, le personnel des entreprises de gardiennage, des services internes de gardiennage et des services de sécurité doivent, dans des circonstances souvent difficiles, également veiller au respect des mesures sanitaires. Ces personnes étaient - et sont - souvent directement dans la ligne de mire au sens figuré, pour guider le citoyen à travers cette période désagréable de la manière la plus sûre possible. Je profite de l'occasion pour les en remercier chaleureusement.

Cet exemple montre que dans une politique de sécurité intégrale, le secteur public et le secteur privé ont tous deux un rôle à jouer, chacun en fonction de sa propre expertise et de ses propres capacités, et idéalement dans le cadre d'un partenariat renforcé mais clairement défini.

Il est essentiel que les partenaires privés continuent à exercer les compétences et les responsabilités qui leur sont attribués, en s'appuyant sur un cadre réglementaire transparent. Dans ce cadre, nous devons être en mesure de garantir les droits fondamentaux des citoyens et les principes guidant la politique de sécurité menée. Par exemple, une attention particulière doit être accordée aux limites dictées par l'intégrité de la vie privée, la protection des données à caractère personnel, l'orientation et la proportionnalité des technologies, moyens et méthodes que nous déployons.

J'entends, avec mon administration, jouer un rôle de bâtisseur de ponts. Je souhaite stimuler la collaboration entre les autorités et les entreprises, les centres de connaissances, le secteur associatif et les citoyens, entre l'ensemble des acteurs de la sécurité et à tous les niveaux de pouvoir - en tenant compte des changements technologiques et/ou sociétaux.

Les thèmes au sujet desquels le conseil donne son avis, peuvent donc relever de la sécurité privée mais il peut aussi s'agir de sujets qui concernent à la fois le domaine de la sécurité privée et celui de la sécurité publique.

Le conseil offre également un soutien afin d'anticiper efficacement les nouvelles visions, les enseignements tirés de bonnes pratiques et l'innovation technologique.

Le monde change, notre pays change, la société change. J'espère de tout cœur que le Conseil consultatif pourra également être un organe de concertation qui répondra aux

questions, aux besoins et aux actions résultant de ces changements sociétaux. La façon dont nous gérons cela ensemble, est un exercice dynamique et particulièrement important.

Le Conseil consultatif est l'occasion non seulement de formuler les bonnes questions mais aussi de contribuer à la formulation de réponses adéquates.

Collaboration, recommandations et innovations : Voilà ce que le Conseil consultatif de la Sécurité privée vise.